

Service de la police municipale (SPM)

T +41 (0)22 306 06 55
spm@vernier.ch

15.01.2026 / eros / 156504

TABLE DE LA SECURITE

Secteur de Vernier-Village
Séance du 15 janvier 2026
18h00 – Centre de quartier de Poussy

SYNTHÈSE

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et de leurs différents constats sur le terrain. Le but est de faire part des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité et la cohésion sociale dans le quartier.

Organisation par secteurs d'ilotage du service de la police municipale de Vernier (ci-après SPM)

La Ville de Vernier est répartie en sept secteurs d'ilotage. Ceux-ci reposent sur un binôme de policiers référents affectés à des secteurs spécifiques, afin d'assurer un suivi personnalisé des problématiques de fond.

Pour le secteur de Vernier-Village, le binôme est composé de l'appointée FURRER et de l'appointé REXHA.

Coordonnées et horaires du SPM

Poste de police municipale de Vernier	: Avenue de l'Etang 55 – 1219 Châtelaine
Téléphone	: 022 306 06 55
Interventions	: Lundi au vendredi de 07h00 à 23h00 / Samedi de 13h00 à 23h00
Guichet	: Lundi au vendredi de 10h00 à 14h00
Courriel	: spm@vernier.ch

Analyse des outils de communications passés

Plusieurs habitants ont demandé la réactivation d'une ancienne plateforme d'information jugée « très utile et sécurisante », qui permettait de suivre les incidents par quartier. Les arguments en faveur de cet outil ont souligné le besoin d'être informé afin d'être plus vigilant. En contrepartie, le SPM a nuancé cette demande en évoquant les risques liés à la confidentialité des enquêtes ainsi qu'à la possible création d'un sentiment d'insécurité disproportionné. Les habitants ont également mentionné l'existence d'alternatives entre voisins via les réseaux sociaux WhatsApp et Facebook. Le SPM a rappelé que différents services de police interviennent selon les situations (117 ou 022 306 06 55).

Problématiques

■ Rue du Village

Plusieurs habitants ont relevé la vitesse excessive en zone 30 et la circulation à contresens de plusieurs usagers de la route.

Élément de réponse :

Le SPM a informé que des contrôles sporadiques étaient déjà en place, y compris un radar mobile présent le jour même de la séance, ciblant les heures de pointe. Le radar pédagogique pourra être installé sur ladite rue.

■ Rue du Village 49

Plusieurs habitants ont relevé un manque de visibilité à la sortie de la Ruelle, causé par un stationnement illicite et récurrent sur la ligne interdisant l'arrêt.

Élément de réponse :

Le SPM a informé que des contrôles étaient déjà mis en place par les contrôleurs du stationnement. Un aménagement au moyen de bacs à fleurs n'est pas souhaitable, car ils risqueraient de masquer la visibilité.

■ Chemin de Mouille-Galand (proximité 11)

L'éclairage public est jugé déficient par certains habitants, créant un sentiment d'insécurité une fois la nuit tombée.

Une habitante signale des rassemblements de personnes dans les zones d'ombre, potentiellement liés à des trafics après 22h00.

Élément de réponse :

Cette observation est nuancée par une autre habitante, suggérant qu'il pourrait s'agir davantage de « sentiment d'insécurité » lié au manque d'éclairage plutôt qu'à la présence avérée de groupes problématiques.

La Ville de Vernier va effectuer les vérifications nécessaires concernant l'éclairage.

■ Chemin de Mouille-Galand 8

Plusieurs motocyclistes empruntent le chemin, malgré la barrière et l'interdiction générale de circuler dans les deux sens.

Élément de réponse :

Dans le cas où il serait décidé de déplacer la barrière, la Ville de Vernier envisagera s'il est plus souhaitable de mettre en place un autre type de barrière pour empêcher les motocycles de circuler dans les deux sens.

■ Chemin de Mouille-Galand

Des camions se stationneraient quotidiennement malgré le signal où l'interdiction de parquer est signalée, masquant la visibilité pour les piétons sortant des parkings.

Élément de réponse :

Une réflexion est en cours et les contrôles se poursuivent par le SPM.

■ Route de Montfleury

L'éclairage public à LED a été décrit comme trop puissant en soirée, mais l'extinction partielle après 1h00 du matin plonge le secteur dans une "nuit noire", rendant les passages piétons non éclairés.

Élément de réponse :

La Ville de Vernier va effectuer les vérifications nécessaires concernant l'éclairage.

Divers

■ Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été acquis par le SPM. Ce dernier permettra d'être installé sur différents secteurs problématiques et permettra de relever les statistiques de vitesses sur les axes concernés. Ainsi, le SPM adaptera les interventions en fonction des analyses.

■ Trottinette électrique

Un rappel a été effectué concernant l'usage des trottinettes électriques. En effet, pour pouvoir circuler sur la voie publique, le conducteur doit être titulaire du permis de conduire pour la catégorie M s'il est âgé entre 14 et 16 ans. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis. Les trottinettes doivent être homologuées. À savoir, 500W de puissance maximale et limitées à 20km/h.

■ Correspondants de nuit

Certains habitants souhaitent connaître plus en détails le rôle des correspondants de nuit.

Élément de réponse :

Les correspondant.e.s de Nuit sont un dispositif de médiation sociale et urbaine. Ils assurent une veille sociale dans l'espace public chaque soir et sont présents tous les jours de l'année de 18h à 2h du matin. Reconnaissable à leurs tenues bleues distinctives, ils sillonnent l'espace public par équipe de deux pour aller à la rencontre des habitants et des usagers.

Leur rôle n'est pas répressif mais préventif et de proximité :

- Ecouter et dialoguer avec les personnes rencontrées pour réduire les tensions et favoriser le « vivre-ensemble »
- Apaiser les conflits, notamment liés aux nuisances sonores, aux conflits de voisinage ou aux incivilités.
- Informer et sensibiliser la population sur les règles de vie commune et orienter les habitants vers les services municipaux ou associatifs compétents.
- Collaborer avec les partenaires institutionnels pour un suivi approprié des situations.

Ils sont joignables par téléphone, quotidiennement, de 18h à 2h du matin pour une demande d'intervention au 0800 12 19 20, ou par courriel, pour signaler une situation, à l'adresse suivante : nuit@vernier.ch.